



**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
23 JUIN 2015**

- PRÉSENTS** : M. P. MEYLAN, Président  
Mme C. DUBELLY HATINGUAIS, Secrétaire
- Mmes M.GAY et I. GIANNATTASIO  
MM. R. BONO, F. CAL SUAREZ, A. CHARVET, F. MERLON, O. OBERSON,  
R. PARTY et B. SCHOPFER
- M. P. BOUVIER, Maire  
M. X. BEUCHAT, Adjoint  
M. R. HUGON, Adjoint
- EXCUSÉS** : Mme V. MORON  
M. S. LEMA

**M. le Président** ouvre la séance à 20h00.

**1. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES 12 MAI ET 2 JUIN 2015**

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal du 12 mai 2015 est approuvé par 8 oui et 1 abstention.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal du 2 juin 2015 est approuvé à l'unanimité, soit par 9 oui.

**2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL**

Aucune communication.

**3. COMMUNICATIONS DE M. LE MAIRE**

**a) Atribus de Passeiry**

**M. Bouvier** communique que l'atribus de Passeiry, au carrefour de la route de Passeiry avec la route de Chancy, détruit lors d'un accident, ne sera pas déplacé sur la route d'Athenaz (arrêt du bus effectif) comme cela avait été envisagé. Il est clair que c'est la RC du responsable de l'accident qui va intervenir, toutefois elle ne contribuera qu'à hauteur de la valeur vénale estimée de l'atribus (env. CHF 3'000.--) alors que sa valeur à neuf s'élèverait approximativement entre CHF 10'000.-- et CHF 16'000.--. Ne souhaitant pas faire un dépassement de budget pour un atribus relativement peu usité, la Commune fera uniquement réparer la barrière endommagée.

**b) Exutoire - chemin de l'Ancienne-Tannerie**

**M. Bouvier** indique que lors des abondantes et violentes pluies de ce printemps, l'exutoire les récoltant au chemin de l'Ancienne-Tannerie a été embarqué par le Rhône.

Le service de l'Etat responsable remplacera l'exutoire en béton par un en bois avec trois paliers différents permettant de suivre l'évolution du terrain. Ces travaux seront effectués en octobre 2015 après l'abattage des arbres.

**c) GIAP et restaurant scolaire**

**M. Bouvier** informe les Conseillers(ères) municipaux(ales) qu'il a rencontré, avec **M. Hugon**, la direction du GIAP, service s'occupant de l'accueil des enfants entre 12h00 et 13h00 ainsi qu'après 16h00.

Actuellement la facturation relative au restaurant scolaire est imprimée par le GIAP, mais la mise sous pli, le contrôle et les corrections des factures sont faites par le secrétariat. Le GIAP a proposé à Chancy de devenir commune pilote afin que les familles reçoivent les factures par e-mail. Toute l'administration des factures (extourne, encaissement, rappel, contentieux ...) sera gérée directement par le GIAP; le travail sera donc moins conséquent pour le secrétariat. Dès la rentrée 2015 - 2016, deux mois d'essai permettront de tester ce nouveau système avant qu'il ne soit appliqué à d'autres communes. L'Exécutif a accueilli cette offre favorablement.

**M. Party** rejoint la séance.

En réponse à diverses questions, **M. Bouvier** décrit brièvement le fonctionnement de la commande des repas. Il ajoute que cette nouvelle prestation n'engendrera aucun surcoût, ni pour les familles, ni pour la Commune.

**M. Hugon** souhaite que la commission des affaires sociales, sports et loisirs rencontre le responsable du secteur auprès du GIAP afin de prendre connaissance des réalités du terrain.

**d) TPG**

**M. Bouvier** annonce que la Commune versera une subvention de CHF 50.-- à chaque élève domicilié à Chancy, se rendant au Cycle d'orientation en utilisant les transports publics. Il précise que ce montant a été budgété et encourage la commission des affaires sociales, sports et loisirs à renouveler cette subvention pour l'an prochain.

**c) Fête des Promotions**

**M. Bouvier** communique que pour les degrés inférieurs à la 8P les livres ont été remis à chaque élève cette après-midi. Les 8P quant à eux les recevront sur scène et nominativement comme les années précédentes.

**e) SIACG - CMNet**

**M. Hugon** présente brièvement le CMNet, outil informatique qui sera installé à l'intention des membres du Conseil municipal, à l'instar des communes d'Avully et Cartigny, notamment. Ce système permet entre autres, d'avoir une base d'information identique pour tous. Les documents reçus actuellement par courrier seront disponibles via cette plateforme. Un des nombreux avantages est que tous les Conseillers(ères) municipaux(ales) ont accès aux mêmes données, assez conséquentes en fonction des sujets traités dans la législature. Il pense que c'est un outil facilitant la vie d'un Conseiller(ère) municipal(e) puisqu'il(elle) a accès aux documents de toutes les commissions et indépendamment depuis un ordinateur, une tablette ou un i-phone. En parallèle, il est tout à fait possible d'ajouter des documents à certains thèmes choisis, par exemple sur le réaménagement du centre du village et la documentation y relative (jeux, mobilier urbain, plans ...).

**M. Hugon** indique que chaque Conseiller(ère) municipal(e) aura donc un e-mail personnel lié à la Mairie. Un des buts est évidemment de limiter les envois papier puisque tous les documents seront

disponibles sur le site. Il a donc été demandé au SIACG de démarrer le site intranet de la Commune et de former le secrétariat afin que l'on puisse démarrer cette nouvelle procédure dès la rentrée de septembre.

**M. Hugon** espère que tous les Conseillers(ères) seront favorables à ce système et demande qu'ils(elles) signent le document nécessaire à l'activation de leur accès et e-mail. Il spécifie également que seul le secrétariat alimentera l'intranet, plus particulièrement Mme Spencer, responsable de son administration.

**Mme Giannattasio** s'inquiète de l'aspect sécuritaire suite à l'explication de **M. Hugon** concernant la déviation possible des mails sur une adresse privée.

**M. Hugon** lui répond que le mail ne contient aucune information mais une simple indication que tel document ou telle donnée sont maintenant accessibles sur le système. Si actuellement ce courriel sera envoyé par le secrétariat, le SIACG réfléchit d'ores et déjà pour que dans un proche avenir, une notification soit générée automatiquement par le système dès qu'un document sera publié sur l'intranet.

**M. Bouvier** précise que le CMNet ne génère pas de coût supplémentaire pour la Commune. Il est très motivé par ce mode de fonctionnement et est persuadé qu'à plus ou moins long terme, toutes les communes y adhéreront.

**M. Cal Suarez** demande si l'accès internet wifi est disponible dans la salle du Conseil municipal afin de pouvoir accéder à ces documents depuis une tablette lors de la séance.

**M. Bono** lui répond que cela sera testé durant l'été et qu'au besoin des amplificateurs de signal seront installés.

#### **f) Police municipale**

**M. Hugon** signale que les membres de la commission des affaires sociales, sports et loisirs ont participé à la dernière réunion des communes de la Champagne à ce sujet. Ce projet revêt un réel intérêt mais représente un coût certain, même réparti sur les communes de la Champagne. Il faudrait que ce dossier soit traité rapidement afin d'être au clair sur une mention éventuelle au budget 2016, dont la présentation a lieu en octobre.

**M. Bouvier** pense que le concept est intéressant mais est excessivement cher pour des prestations finalement pas meilleures que celles fournies par l'entreprise de sécurité privée employée actuellement.

**M. le Président** ainsi que l'ensemble des Conseillers(ères) municipaux(ales) suggèrent que cet objet soit renvoyé à la commission des affaires sociales, sports et loisirs pour une analyse plus approfondie et une présentation lors de la séance du 15 septembre 2015.

#### **g) ACG**

**M. Hugon** indique que deux thèmes importants sont actuellement en discussion lors des différentes séances de l'ACG :

- le vote d'un crédit pour amener la fibre optique jusqu'à la Mairie de Chancy, le projet global concernant 7 communes et représentant un budget de CHF 3.3 millions;
- l'ajustement de la participation financière au SIS, dont la ville refacture une partie des frais aux communes. Cette refacturation étant basée sur une convention chargeant les communes à hauteur de CHF 10 millions alors que le coût réel s'apparente à CHF 17 millions, un ajustement s'avère nécessaire. Les conséquences de ce dernier sont assez importantes, notamment pour Chancy. Une négociation est en cours pour un échelonnement.

#### **h) Problématique des TPG dans la région Champagne**

**M. Hugon** indique qu'il a assisté à une séance à ce sujet. Le nouveau plan prenant en compte les demandes de la Commune ne serait pas mis en place avant 2019 et celles-ci n'ont donc aucun

caractère d'urgence. Dans l'intervalle, il souhaiterait obtenir un nouveau comptage des véhicules traversant le village; il semble en effet important de chiffrer correctement le trafic.

**i) ATCR-AIG - Association transfrontalière des communes riveraines de l'aéroport international de Genève**

**M. Hugon** mentionne qu'il s'est rendu à l'Assemblée générale de l'ATCR-AIG et que de plus en plus de communes se sentent concernées (2 nouvelles communes Dardagny et Bellevue ont adhéré). S'il s'agit d'une préoccupation de longue date pour certaines communes, d'autres commencent à considérer les nuisances comme importantes.

**M. Hugon** estime que l'Exécutif doit suivre ce sujet de près et propose que certaines informations soient transmises via le CMNet.

**j) « Rives de Chancy »**

**M. Beuchat** rappelle qu'une audience a eu lieu le 3 juin dernier sur le site des « Rives de Chancy » en présence de tous les chefs des services concernés auprès de l'Etat (résumé de ce dossier dans le procès-verbal de la séance du 14 avril 2015). Les architectes du projet ont abordé **M. Beuchat** disant qu'ils seraient prêts à faire un compromis. Toutefois, entrer en négociation signifierait un renoncement définitif à la route d'évitement.

Après en avoir discuté au sein de l'Exécutif, **M. Beuchat** a également évoqué ce sujet lors de la dernière commission de la circulation et de la sécurité routière. Tous sont d'accord pour poursuivre la procédure et ainsi ne pas mettre en péril le tracé de la route d'évitement, d'autant que le projet de loi permettant la mise à jour de son étude doit être voté par le Conseil d'Etat. Certes les arguments de la Commune sont solides mais il n'existe pour autant aucune sécurité quant à l'issue de la procédure.

**k) « Carrés verts »**

**M. Beuchat** constate que les crépis sont gris contrairement au blanc cassé / beige préavisé par la Commune. Ceci obscurcit l'immeuble et la rue, mais **M. Beuchat** tient à préciser que ce n'est pas un choix des architectes. En effet, la CMNS (commission des monuments et des sites) a demandé à faire une déclinaison de 4 couleurs afin de casser la longueur des 4 bâtiments. Elle a proposé une déclinaison de gris, 4 gris différents pour 4 bâtiments, ce que les architectes ont inclus dans leur projet qui a été validé.

**Mme Giannattasio** relève que les architectes n'ont pas pris la peine de contacter la Commune avant de proposer leur projet à la CMNS, quand bien même son avis n'aurait probablement pas eu beaucoup de poids.

**Mme Gay** demande s'il y a une possibilité d'intervention auprès de la CMNS.

**M. Beuchat** répond que la Commune pourrait effectivement lui adresser un courrier mais la CMNS étant en charge de ce type de problématique, ne reviendra pas en arrière car cela jetterait un discrédit sur la valeur de ses décisions.

**M. Beuchat** enchaîne sur la relation de l'immeuble et de la chaussée. Des murets en béton ont été érigés pour séparer la route des jardins. Le cheminement piétonnier fait l'objet d'une discussion entre les promoteurs, l'Etat et Citec. Il faudrait notamment que le remblaiement soit fait en bitume (pas en terre), et que dans le courant de l'année une demande d'autorisation soit déposée.

**l) Réaménagement du centre du village**

**M. Beuchat** évoque le projet de réaménagement du centre du village. Dans le cadre de la procédure d'instruction de la demande d'autorisation de construire, la CMNS s'est déplacée sur le site. Elle semble attentive à protéger le centre du village et sa valeur patrimoniale. Dans les grandes lignes, elle souhaite une simplification des projets, par exemple elle ne rentrera pas en matière sur les modifications prévues du chemin de l'école (élargissement) afin de préserver son tracé rectiligne, ce qui va globalement réduire le coût du projet.

**M. Beuchat** aborde la problématique du parascolaire et mentionne que **M. Meylan** a soumis le projet d'isolation de l'annexe de la salle communale établi par Charpente Concept S.A. La CMNS n'y voit pas d'inconvénient.

Dans la foulée, la problématique de la place devant la salle et de la tente provisoire installée pour les Promotions et le 1<sup>er</sup> Août a également été mentionnée. Deux variantes ont été présentées pour le couvert :

- un parasol géant amovible, avec un mas fixe,
- un couvert fixe en bois fin, avec peu de piliers.

La première de ces deux solutions ne convient pas à la CMNS. Elle pourrait en revanche entrer en matière pour la deuxième, pour autant qu'elle soit traitée simultanément avec l'annexe. Elle serait favorable à ce que ce couvert tourne autour de la salle communale, avec un toit plat à 4 m du sol. Pour réaliser cela, il faudra détruire l'annexe existante. Il s'agit d'un projet onéreux mais dont le coût pourrait éventuellement être absorbé par la diminution du projet global (voir plus haut).

**M. Beuchat** spécifie que cela nécessite un affinage au sein de l'Exécutif avant de délivrer un projet chiffré. Il n'y aura pas de croquis de ce projet avant le préavis concret de la CMNS.

#### 4. PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS

##### a) Proposition relative à l'isolation de l'annexe de la salle communale

**M. le Président** donne lecture du projet de délibération et demande ensuite aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote sur l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 10 oui.

**M. le Président** passe la parole à M. le Maire.

**M. Bouvier** explique qu'actuellement le réfectoire du bâtiment parascolaire accueille 100 enfants en deux services. L'anticipation de l'augmentation des enfants au restaurant scolaire avait d'ores et déjà été prévue en aménageant la cuisine de la salle communale et il ne manque plus que l'isolation de l'annexe pour être en mesure de les accueillir convenablement.

Au mois de mai dernier, **M. Bouvier** avait souhaité prévoir cette délibération afin d'être prêt pour la rentrée. Cependant, au vu des inscriptions, la fréquentation annoncée est en baisse (86 à ce jour), et ne nécessite donc plus une intervention dans l'urgence. Aujourd'hui le projet de couvert discuté et précédemment mentionné, semble être un beau projet et tous les travaux entrepris seront voués à démolition dans un délai d'environ deux ans.

**M. Beuchat** ajoute que malgré la discussion avec la CMNS, cela vaut la peine de voter la délibération. En effet, entre son acceptation et sa mise en œuvre, il y a 40 jours référendaires, prolongés par les congés estivaux. Il serait donc judicieux de prendre les devants, ce qui permettrait une réaction rapide en cas d'imprévu. Pour l'instant, il existe d'autres possibilités (voir plus haut) mais qui ne sont pas encore concrètes. Tout en sachant que l'Exécutif fera le maximum afin de ne pas dépenser dans le vide, il ne souhaite pas être coincé par un détail administratif et enjoint donc les membres du Conseil municipal à se prononcer favorablement.

**M. Oberson** demande quel serait le temps de réalisation du projet de couvert.

**M. Beuchat** lui indique que le gros verrou à lever est celui de la CMNS. Les autres services ne vont probablement pas se prononcer ou s'opposer à ce projet. Il sera nécessaire de l'élaborer conjointement avec la CMNS afin de ne pas être bloqué. Sitôt un avant-projet chiffré et décidé, la procédure d'autorisation de construire durera à peu près 8 mois. En étant pessimiste, le tout prendrait environ 3 ans mais la Commune saura bien avant si ce projet ne peut être réalisable.

**Mme Dubelly Hatinguais** s'inquiète de savoir si le chiffre des inscriptions au restaurant scolaire est définitif.

**M. Bouvier** lui répond qu'à ce jour, c'est le cas. Selon les informations du GIAP, normalement guère plus d'une augmentation de 5% intervient à la rentrée.

**M. Schopfer** se renseigne de savoir si la capacité d'accueil est de 100 enfants maximum et si d'autres investissements doivent être prévus pour un restaurant scolaire à la salle communale.

**M. Bouvier** l'informe que le réfectoire contient en réalité 62 places par service, ce qui confère une certaine marge. Mais quand il pleut ou qu'il fait froid, cela devient compliqué de gérer tous ces enfants en même temps dans le bâtiment. Au niveau de l'investissement, il faudrait simplement déplacer le four du restaurant scolaire et l'installer dans la cuisine de la salle communale. Toutefois, il ne faut pas oublier les locations qui impliqueraient un déplacement/rangement des tables chaque semaine.

**M. Cal Suarez** souhaite savoir, si les travaux d'isolation de l'annexe ne sont pas effectués, s'il est possible d'utiliser cet argent pour améliorer le réfectoire actuel, notamment au niveau de l'isolation sonore.

**M. Beuchat** lui indique qu'il est impossible d'utiliser cet argent pour autre chose que ce qui est mentionné dans la délibération. Il réitère l'engagement de l'Exécutif à ne pas engager de dépenses inutiles mais de pouvoir être réactif en temps opportun.

**Mme Giannattasio** demande si d'autres devis ont été demandés pour la réalisation des travaux d'isolation de l'annexe.

**M. Bouvier** lui communique que l'annexe ayant été construite par Charpente Concept S.A., l'Exécutif n'a pas souhaité mandater une autre entreprise. Il précise que l'offre comporte un montant total comprenant les travaux et les honoraires. A la charge maintenant de Charpente Concept de faire des appels d'offre afin que le prix annoncé puisse être respecté.

**Mme Giannattasio** s'inquiète de la préférence donnée à Charpente Concept S.A. de façon régulière et de sa justification auprès de la population, sachant que **M. Meylan** en est l'un des administrateurs.

**M. Bouvier** rappelle que l'Exécutif est convaincu du travail fourni par Charpente Concept S.A., que la maîtrise de ce dossier est forcément un atout et justifie amplement ce choix.

**M. Beuchat** ajoute que la société ne mènera pas forcément tous les travaux mais qu'elle est mandatée pour l'étude, soit une fraction relativement faible du montant prévu dans la délibération.

**M. Cal Suarez** rejoint **Mme Giannattasio** et signale que la commune de Bernex a récemment été épinglée par la Cour des comptes pour avoir manqué de faire des appels d'offre sur les marchés publics.

**M. Bouvier** indique qu'il s'agit formellement d'une obligation si les travaux envisagés dépassent CHF 150'000.--.

**Mme Gay** trouve que c'est une bonne chose de privilégier les entreprises de la Commune, à l'instar de plusieurs de nos voisines.

**Mme Dubelly Hatinguais** pense que même sous la barre des CHF 150'000.--, il est nécessaire de demander trois offres afin de justifier les coûts auprès de la population.

**MM. Beuchat** et **Bouvier** confirment que cela est fait de façon systématique.

**M. Beuchat** spécifie en outre, que si la loi interdit à un membre de l'Exécutif de favoriser sa propre société au sein de la Commune, cela n'est pas le cas pour les Conseillers(ères) municipaux(ales) pour autant qu'il(elle) ne prenne part ni aux débats ni aux votes.

Aucune autre remarque n'étant formulée, **M. le Président** demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote.

La délibération est acceptée à l'unanimité, soit par 10 oui.

**b) Proposition relative à la délégation de compétence à M. le Maire pour la passation d'actes authentiques conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre k, de la loi sur l'administration des communes**

**M. le Président** donne lecture du projet de délibération et demande ensuite aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote sur l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 10 oui.

Aucune remarque n'étant formulée, **M. le Président** demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote.

La délibération est acceptée à l'unanimité, soit par 10 oui.

**c) Proposition relative à la délégation de compétence à M. le Maire pour la délivrance des préavis en matière de naturalisation**

**M. le Président** donne lecture du projet de délibération et demande ensuite aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote sur l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée par 9 oui et 1 abstention.

**M. le Président** passe la parole à M. le Maire.

**M. Bouvier** explique que le point 2 du projet de délibération sera supprimé afin de ne pas pénaliser les demandes de naturalisation d'un délai référendaire courant durant tout l'été à cause des fériés estivaux. Ceci étant, même si la délibération ne mentionne plus de terme, elle sera votée à chaque législature selon la demande de la Surveillance des communes.

**M. le Président** soumet cette proposition au vote.

La proposition de supprimer le point 2 du projet de délibération est acceptée par 7 oui et 3 abstentions.

**Mme Giannattasio** demande quel poids le préavis de la Commune représente et dans quelle mesure il est suivi.

**M. Bouvier** indique que chaque personne faisant une demande de naturalisation est reçue à la Mairie et le dossier étudié. Il est clair qu'il faudrait largement argumenter un préavis négatif.

Aucune autre remarque n'étant formulée, **M. le Président** demande ensuite aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote.

La délibération est acceptée à l'unanimité, soit par 10 oui.

## **5. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS. INFORMATIONS DES COMMISSIONS**

### **a) Commission des finances**

**M. Bono** souhaite que les Présidents(es) des différentes commissions commencent à préparer le budget et réfléchissent aux propositions qu'ils souhaitent faire. Il rappelle que les demandes chiffrées doivent parvenir à Mme Spencer le 18 septembre 2015 au plus tard.

### **b) Commission de l'aménagement, de l'environnement et de l'énergie**

**M. Schopfer** revient sur le réaménagement du centre du village et précise que, sous l'ancienne législature, certains Conseillers(ères) se sont rendus(es) au Parc du Pommier (Grand-Saconnex) où des jeux suspendus ont été réalisés. Tous les membres de la commission présents ont eu peur du volume et de la dimension globale de ces jeux. C'est la raison pour laquelle une nouvelle réunion a été organisée le 16 juin dernier afin de reparler des installations, sachant que les jeux actuels nécessitent d'importantes et onéreuses réparations. En outre, la CMNS a également émis quelques opinions concernant les murets, les chemins et quelques modifications sont donc

intervenues. La partie 4-6 ans a été agrandie et la commission a demandé à redimensionner ces jeux suspendus de façon plus raisonnable afin de garder de la place pour d'autres aménagements. Un devis plus précis devrait donc parvenir à la Commune durant l'été.

**M. Beuchat** rappelle que le projet global a été déposé il y a environ 1 mois. Suite aux conclusions de la dernière réunion, il s'agit maintenant de retravailler le projet. Lorsque le projet sera accepté tant par la commission que par le Conseil municipal, les urbanistes le chiffreront. A priori, certains travaux pourraient encore débiter cet automne.

**c) Commission des affaires sociales, sports et loisirs**

**M. Giannattasio** organisera une séance durant l'été afin de prendre connaissance des dossiers à traiter avec le nouveau membre de l'Exécutif en charge de ce dicastère.

**d) Commission de la circulation et sécurité routière**

**M. Merlon** mentionne la séance tenue la semaine dernière ayant pour objets principaux :

- l'audience concernant les « Rives de Chancy » : poursuite de la procédure afin de préserver au maximum la possibilité d'une route de contournement;
- le trottoir devant les « Carrés Verts », potelets de protection, aménagement piéton passant à l'arrière du bâtiment;
- le réaménagement des chemins de Champlong et des Raclerets : mise en place de parkings officiels et diminution des places non officielles, ralentissement du trafic dans ces zones résidentielles.

**e) Commission des relations publiques et de la communication**

**M. Dubelly Hatinguais** évoque la réunion prévue ce jeudi afin de connaître qui fait quoi et établir un planning détaillé en vue de la prochaine publication du journal en septembre 2015.

**M. Bouvier** invite tous les membres du Conseil municipal à participer au cortège des Promotions, ce vendredi soir à 18h45 et souhaite à tous un bel été et d'excellentes vacances.

**M. Cal Suarez** propose qu'un tour des bâtiments communaux et des lieux faisant l'objet de discussions soit organisé à la rentrée afin que chacun puisse les visualiser et se familiariser plus facilement avec les dossiers en cours.

**M. le Président** lève la séance à 22h30.



Le Président du Conseil municipal  
Pierre Meylan



La Secrétaire du Conseil municipal  
Chantal Dubelly Hatinguais



La Secrétaire  
Joëlle Noverraz